Bureau Veritas Exploitation SAS
BREST
26 rue de l'eau blanche
29200 BREST France
Mail : leo.tirel@bureauveritas.com

A l'attention de M. MAREM BRICE
EUREDEN
ZA KERARBELLEC
29420 PLOUVORN

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE NISSAN UDO2A25P0 N° E700384

AVEC ECART

Intervention du 24/09/2026

Coordonnées du site : 604
Nom du site : Eureden
Latitude : 48.5847
Longitude : -4.0239

Lieu d'intervention :
Z.I DE KERARBELLEC
29420 PLOUVORN

Numéro d'affaire : 28054825
Référence du rapport : 28054825/137.2.3.R
Rédigé le : 24/09/2026
Par : Léo TIREL
Ce document a été validé par son auteur

Ordre de Travail

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. MAREM.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : EUREDEN / PLOUVORN
Marque: NISSAN Type: UDO2A25P0 n°série: E700384

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | Eureden

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

Localisation : EUREDEN > PLOUVORN

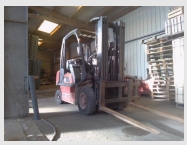
Marque : NISSAN
Type : UDO2A25P0
N° de série : E700384
Année de mise en service : 2000

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route) *Code Obs. : LT/240926/110533/0*	**Remettre en état le feux stop gauche.** *Date de 1er signalement : 24/09/2026* NOUVEAU
7.8a- Vitrages *Code Obs. : LT/170426/141606/0*	**Nettoyer le plexiglas du toit afin de garder une entière visibilité.** *Date de 1er signalement : 17/04/2026*
8.5- Identification des organes de service *Code Obs. : JL/270924/095049/0*	**Identifier les commandes des organes de service.** *Date de 1er signalement : 27/09/2024*
10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques *Code Obs. : LT/170426/141326/0*	**Remédier aux fuites hydrauliques du vérin de levée libre.** *Date de 1er signalement : 17/04/2026*
12- Charges et essais *Code Obs. : LT/240926/110618/1*	**les essais ont été réalisés avec les charges mises à disposition; le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la valeur de ces charges** *Date de 1er signalement : 24/09/2026* NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View

Aucune image disponible

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : E700384
	Marque : NISSAN	



	Type : UDO2A25P0	
	Année de mise en service : 2000	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : EUREDEN / PLOUVORN	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. MAREM

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gaz**
Ensemble d'élevation :	**mât triple**	Tablier :	**à déplacement latéral**
Compteur horaire :	**2241**	Marquage Constructeur :	**CE**

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Recul**

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) :	**1950**	à hauteur de levage (m) :	**4.75**

Équipements

Désignation :	**Pince**	Vérifié :	**Oui**

Suspentes

(1)
Suspentes

Nature :	**CHAINE**	Désignation :	**LEVEE MAT**
Types :	**A MAILLE JOINTIVE**		

Caractéristiques

Pas (mm) :	**19.05**	Type :	**4X3**

Nombre de suspentes :	**2**

(2)
Suspentes

Nature :	**CHAINE**	Désignation :	**LEVEE LIBRE**
Types :	**A MAILLE JOINTIVE**		

Caractéristiques

Pas (mm) :	**19.05**	Type :	**4X3**

Nombre de suspentes :	**2**

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : E700384
	Marque : NISSAN	

Charges et essais

Essais :	**Les essais ont été réalisés avec une charge inférieure à la CMU. Voir actions à entreprendre.**

Description et conditions d'exécution des essais

Description :	**Bras de fourche : charge posée.**	Charge d'essai estimée (kg) :	**400**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : E700384
	Marque : NISSAN	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon
- A.14 Notice d'instructions
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin
- 3.10 Mât
- 3.11 Tablier, butées

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature - Contrepoids

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.2 Constitution, fixations
- 7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8a Vitrages
- 7.8c Rétrovision (miroir, caméra)

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension
- 9.4b Suspentes chaines
- 9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.12 Freins de stationnement
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course/hors course

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10

Copyright BUREAU VERITAS